



RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00721

Numéro SIREN : 807 885 470

Nom ou dénomination : A.S.M 13

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2017 sous le numéro de dépôt 95

ASM 13

140 IMPASSE DE L'ARAGOUNE

13940 MOLLEGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° 95 DU

12 JAN. 2017



BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2016

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4

SARL POURTIER & POURTIER

44 AVENUE GENERAL DE GAULLE

13630 EYRAGUES

04.90.94.06.42

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 11	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	11 575	7 166	4 409	8 269	3 860	46.68
	Autres immobilisations corporelles	579	250	329	5 932	5 603	94.45
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	300		300		300	
	Total II	12 454	7 416	5 038	14 201	9 163	64.52
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	20 327	861	19 466	2 882	16 584	575.39
	Autres créances	2 348		2 348	4 049	1 700	42.00
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	71 983		71 983	62 711	9 271	14.78
	Charges constatées d'avance (3)	828		828	497	331	66.66
	Total III	95 486	861	94 625	70 139	24 486	34.91
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	107 940	8 277	99 663	84 340	15 323	18.17

Certifié Conforme

M. Ricci

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2016 12	Exercice N-1 30/09/2015 11	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 500	7 500		
	Réserves				
	Réserve légale	750		750	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	13 151		13 151	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	43 473	32 836	10 637	32.40
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	64 874	40 336	24 538	60.83
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	16 188	21 386	5 198	24.30
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses		13 094	13 094	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 250	2 276	974	42.78
	Dettes fiscales et sociales	15 348	7 245	8 103	111.84
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	3	3		
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	34 789	44 004	9 216	20.94
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	99 663	84 340	15 323	18.17

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

23 869

27 827

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 11		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	207 928		207 928	79 584		128 343	161.27
Chiffre d'affaires NET	207 928		207 928	79 584		128 343	161.27
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			408	63		345	543.75
Autres produits			2	4		2	52.81
Total des Produits d'exploitation (I)			208 338	79 652		128 686	161.56
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			48 264	32 097		16 167	50.37
Impôts, taxes et versements assimilés			8 490			8 490	
Salaires et traitements			59 600			59 600	
Charges sociales			26 754	3 493		23 261	665.84
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 496	3 884		612	15.76
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			861			861	
Dotations aux provisions							
Autres charges			19	3		16	517.63
Total des Charges d'exploitation (II)			148 485	39 478		109 007	276.12
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			59 853	40 174		19 679	48.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2016 12	30/09/2015 11	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	313	93	220	235.76
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	313	93	220	235.76
2. Résultat financier (V-VI)	313	93	220	235.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	59 540	40 081	19 459	48.55
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 083		2 083	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	2 083		2 083	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45		45	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 546		5 546	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	5 591		5 591	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 508		3 508	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	12 559	7 245	5 314	73.35
Total des produits (I+III+V+VII)	210 421	79 652	130 769	164.18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	166 948	46 816	120 132	256.60
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	43 473	32 836	10 637	32.40

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

S.A.R.L. A.S.M 13

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros

Siège social : 140, impasse de l'Aragonne

13 940 MOLLEGES

R.C.S. TARASCON : 807 885 470

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1er DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize et le premier décembre à dix-neuf heures

Les associés de la Société à responsabilité limitée A.S.M 13, au capital de 7 500 euros, divisé en sept cent cinquante parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur Christophe RICCI,

Porteur de quatre cent cinquante parts, ci

450 parts

Monsieur Anthony FOUCAULT,

Porteur de trois cent parts, ci

300 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social,

Sept cent cinquante parts, ci

750 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe RICCI, co-gérant.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **30 septembre 2016** et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code de commerce et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **30 septembre 2016**,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés et tenus à disposition des associés, au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **30 septembre 2016**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, aucune dépense ni charge visées à l'article 39-4 dudit code, ne sont à approuver.

En conséquence, elle donne à la gérance **quitus** de sa gestion pour l'exercice clos le **30 septembre 2016**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître **un bénéfice de 43 473 €**, décide de l'affecter de la façon suivante :

- au poste « **Autres réserves** » : **43 473 €**

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur la convention visée à l'article L 223-19 du nouveau code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve ladite convention.

L'associé intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la rémunération de Monsieur Christophe RICCI en qualité de co-gérant pour 31 679 euros annuel net et les charges s'y rapportant pour un montant de 12 151,38 €, ainsi que les frais de déplacement et de représentation sur justificatifs. Elle approuve également la rémunération de Monsieur Anthony FOULCAULT en qualité de co-gérant pour 27 920 euros annuel net et les charges s'y rapportant pour un montant de 10 490,71 euros, ainsi que les frais de déplacement et de représentation sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les co-gérants.

Monsieur Christophe RICCI

Mr Ricci 

Monsieur Anthony FOUCAULT

MR FOUCAULT



S.A.R.L. A.S.M 13

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros

Siège social : 140, impasse de l'Aragoune

13 940 MOLLEGES

R.C.S. TARASCON : 807 885 470

**RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 1 ER DECEMBRE 2016**

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

✓ Situation - Evolution prévisible - Perspectives d'avenir :

L'activité de cet exercice est satisfaisante avec une forte augmentation du chiffre d'affaires et du résultat.

✓ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 30 septembre 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

✓ Activité en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune.

RESULTATS - AFFECTATION

✓ Examen des comptes et résultats :

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Nature du compte	Exercice 2016 en €	Exercice 2015 en €
Chiffre d'affaires	207 928	79 584
Salaires et traitements	59 600	0
Charges sociales	26 754	3 493
Charges d'exploitation	148 485	39 478
Résultat d'exploitation	59 853	40 174
Bénéfice ou Perte	43 473	32 836

✓ Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître :

- **Un bénéfice de 43 473 €**

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Au poste « Autres réserves ».....43 473 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

✓ Dépenses non déductibles fiscalement :

Aucune.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance.

Dr Ricci


MR FOUCAULT

